Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2017_CT2_587

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour des études structurantes de la mobilité métropolitaine

Le 7 décembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 1er décembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre– BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à FREGEAC Olivier – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à CALAFAT Roxane – AUGEY Dominique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GALLESE Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à ROLANDO Christian

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ **Séance du 7 décembre 2017**

03_2_02

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour des études structurantes de la mobilité métropolitaine

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ **Séance du 14 Décembre 2017**

3

TRA 003-14/12/17 CM

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour des études structurantes de la mobilité métropolitaine

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé lors de son Conseil Métropolitain du 15 décembre 2016, son Agenda de la Mobilité Métropolitaine qui constitue le premier acte de construction du projet métropolitain relatif à la mobilité.

Dans cette perspective, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence puisse définir des orientations stratégiques en matière de mobilité.

A ce titre, il convient, tout d'abord, de réaliser les études structurantes et schémas directeurs concernant :

- L'élaboration du Plan de Déplacements Urbains métropolitain: prestations AMO (management de projet, concertation, communication, juridique, voirie accessibilité, publicité procédure, enquête publique) et conventions partenariales (convention AirPACA) ;
- Les schémas directeurs nécessaires à l'élaboration du PDU (transports collectifs en site propre, modes actifs, stationnement, voirie, logistique urbaine, ...) et autres études mobilité propres aux quartiers en NPNRU.

Par ailleurs, il est indispensable de mettre en place les outils nécessaires à l'observatoire de la mobilité métropolitaine.

Dans ce contexte, seront menées des actions pour l'acquisition de données ou l'expérimentation d'outils de type analyse de données mobilité (flux, trafic, potentiel de covoiturage,), ainsi que l'élaboration d'un modèle multimodal de déplacements sur le territoire métropolitain marseillais, permettant de répondre aussi bien à des problématiques de niveau stratégique que de niveau pré-opérationnel;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

L'opération d'investissement n°2018103600, Etudes structurantes relatives à la stratégie de mobilité métropolitaine, d'un montant de 3 180 000 HT, inscrite au Budget annexe Transport dans l'autorisation de programme n°07 du programme transports urbains de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de disposer d'une opération d'investissement pour mener à bien l'ensemble des études structurantes liées à la stratégie de mobilité au sein de la Métropole ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018103600 Etudes structurantes relatives à la stratégie de mobilité métropolitaine pour un montant de 3 180 000HT rattachée au programme n°07 code AP 181070TP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à l'opération Etudes structurantes relatives à la stratégie de mobilité Métropolitaine sont inscrits au budget annexe transport 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-Politique C A420 – Nature 2031.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2018 :	310 000€ HT
CP 2019 :	750 000€ HT
CP 2020:	800 000€ HT
CP 2021 :	700 000€ HT
CP 2022 :	620 000€ HT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Article 3 :

Les recettes nécessaires à l'opération Etudes structurantes sont inscrites au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence nature 1311 – 1312 – 1313 – 1317 – Sous politique : A420

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Fiche de projet d'opération d'investissement

Informations générales

Budget	BAT	Territoire	1	Programme	
DGA	MDTEPV	Direction	DES	Service Gestionnaire	stratégie et planification
Commune	Marseille	Sous-politique		Date de la demande	oct-17

Informations sur l'opération

Numéro provisoire opération : CT1-Direction-2018/chrono

Libellé de l'opération

Etudes structurantes relatives à la stratégie de la mobilité métropolitaine

Descriptif de l'opération, *r enseigner et joindre la note complémentaire de création pour les projets spécifiques*

Il s'agit de réaliser les études structurantes et schémas directeurs concernant:

- l'élaboration du Plan de déplacements urbains métropolitain: prestations AMO (management de projet , concertation, communication , juridique, voirie accessibilité , publicité procédure , enquete publique) et conventions partenariales (convention AirPACA)
- les schémas directeurs nécessaires à l'élaboration du PDU (transports collectifs en site propre, modes actifs, stationnement, voirie, logistique urbaine, ..)

et mettre en place les outils nécessaires à l'observatoire de la mobilité métropolitaine:

- acquisitions de donnée ou expérimentations d'outils de type analyse de données mobilité (flux, trafic, potentiel de covoiturage, ...), fonctionnalités géographiques liées à la mobilité;
- élaboration d'un modèle multimodal de déplacements sur le territoire métropolitain marseillais, permettant de répondre aussi bien à des problématiques de niveau stratégique que de niveau pré-opérationnel;

Année prévisionnelle début opération	2018	Année prévisionnelle fin opération	2022

Informations financières

Opération à créer oui — H.T. 3 180 000 € — T.T.C. 3 136 000 €

Montant opération en €

H.T.	3 180 000,00	taux TVA	20%	T.T.C.	3 816 000,00

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement budgétaire (selon le régime d'assujettissement à la TVA)

	2018	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*autres exercices*	*Total tous exercices*
montant annuel	310 000,00	750 000,00	800 000,00	700 000,00	620 000,00		3 180 000,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

dont

	Nature	*Fonction*	*Montant budgétaire*
Etudes préalables			
Acquisitions foncières			
Acquisitions de matériel			
Maîtrise d'oeuvre			
Travaux			
Frais d'insertion			
Total			-

Biens amortissables *cocher la case* *oui* ☐ non ☐

Echéancier prévisionnel des recettes budgétaires *emprunt et auto-financement complétés par DFI*

Type	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*autres exercices*
Recettes pour compte de tiers						
Subventions		40 000,00	50 000,00	50 000,00		
FCTVA si TTC						
A la charge de la collectivité	-	40 000,00	50 000,00	50 000,00	-	-
Emprunt						
Auto-financement						
Total	-	80 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-

Détail du plan de financement

Financeurs	*%*	*Montant budgétaire*
CD13		
Etat (ANRU)	50%	140 000,00
Total		140 000,00

à préciser dans le cadre du plan Mobilité du CD1

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'opération selon le régime d'assujettissement à la TVA

	2017	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*autres exercices*
Dépenses						
Recettes						

Validation projet opération d'investissement

Fiche reçue Direction des Finances, le ☐

Transmise pour validation, le ☐

Retour de validation, le ☐

N° définitif de l'opération ☐

Pour information le taux de FCTVA est en 2017 de 16,404%

Les recettes sont à inscrire à partir de N+1 voire N+2 pour le FCTVA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

l3

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

2017_CT2_587

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour des études structurantes de la mobilité métropolitaine

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 12 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_587-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017